

Cas type

SYSTÈME SPÉCIALISÉ TRANSHUMANT

Situé en piémont pyrénéen avec des ressources hivernales permettant l'autonomie fourragère

57 ha (7 ha céréales - 50 ha SFP) - 1,0 UMO

400 brebis - Productivité 0,84

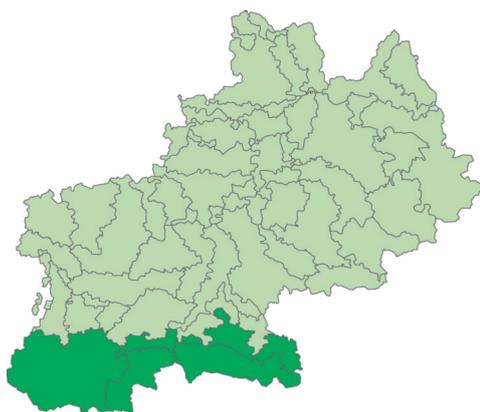


Ce système ovin spécialisé se rencontre surtout en zone de piémont et au début des vallées. L'autonomie en fourrages est assurée par des ressources pastorales facilement accessibles mais avec des statuts de locations précaires. La transhumance impose des contraintes en terme de système de reproduction et nécessite l'utilisation de types génétiques montagnards adaptés. La transhumance qui est la base de l'organisation de ces systèmes se fait dans des estives collectives de haute montagne où de plus en plus, la

garde est assurée par un berger salarié autour d'un troupeau collectif (1500 à 2000 brebis appartenant à plusieurs propriétaires).



PRÉSENTATION DU SYSTÈME



Fonds cartographiques ARTICQUE© Tous droits réservés

> Localisation du système en Midi-Pyrénées

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

Atouts

- La transhumance permet de bénéficier de ressources alimentaires de qualité et non limitées pendant l'été.
- Cette pratique permet de libérer les surfaces fourragères de l'exploitation et du temps à l'éleveur pour constituer les stocks hivernaux.
- La transhumance est donc indispensable à l'équilibre de ce système d'exploitation en assurant l'autonomie alimentaire et contribue à sa viabilité.
- L'accessibilité à l'estive peut également favoriser l'augmentation de la taille du troupeau.

Contraintes

- La pratique de la transhumance nécessite une bonne maîtrise de la reproduction au printemps, avant la montée en estive.
- Les agnelles sont luttées plus tardivement (18-20 mois), ce qui diminue la productivité numérique par EMP des troupeaux transhumants.
- La transhumance génère des frais (emplois, pertes, transports...).



GESTION DES SURFACES

Assolement

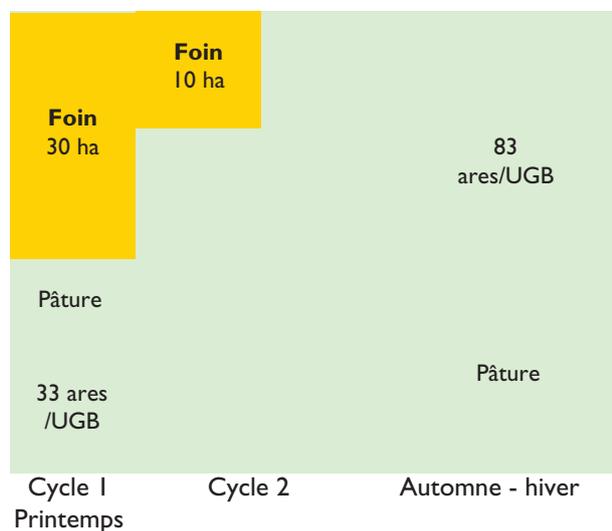
Source : Réseaux d'Élevage, 2009

Céréales	7 ha
Prairies temporaires	10 ha
Prairies permanentes	40 ha



Schéma d'utilisation des surfaces

Source : Réseaux d'Élevage, 2009



Les surfaces extensives: bois, landes, pelouses... sont utilisées prioritairement l'hiver et au printemps.

Le premier cycle est destiné à la fauche. Le pâturage en fin d'hiver et au début du printemps (mars début avril) bien maîtrisé, assure un déprimage qui permet d'étaler la fauche en premier cycle.

Sachant que l'herbe peut pousser jusqu'à fin décembre, on pourrait couvrir les besoins des brebis en lactation, en intensifiant l'utilisation des prairies.

FERTILISATION ET PRODUCTION DES SURFACES

Récolte

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

Fourrages	ha	Rdt/ha	Quantité
Foin 1c	30	3,0 t MS	90 t MS
Foin 2c	10	1,5 t MS	15 t MS
Total			105 t MS
Céréales	7	35 q	245 q

Fertilisation

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

	N (U/ha)	P (U/ha)	K (U/ha)	Fumier (t/ha)
Céréales	52	-	-	25
Prairies ensilées	-	-	-	25
Prairies fauchées	-	-	-	20



FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU

Un troupeau de races "Pyrénées centrales" (Tarasconnaises, Auroises, Castillonnaises, Barégeoises, Lourdaises...) conduit:

- en IA et béliers race pure et en croisement avec béliers de race à viande,
- une lutte de printemps principale avant la montée en estive (avril mai), et une repasse d'automne à la descente de l'estive (septembre-octobre).

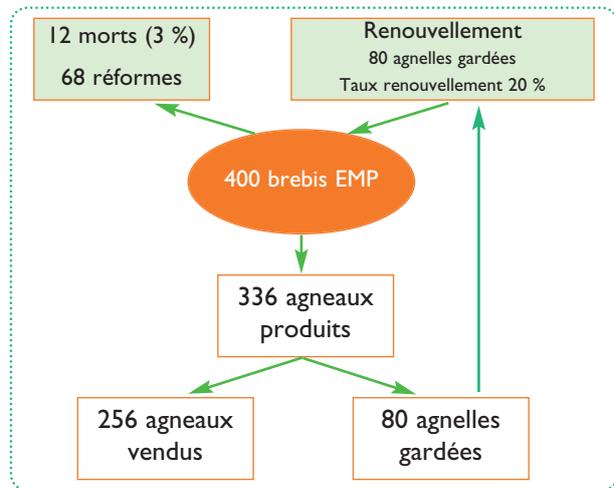
Résultats

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

Taux de MB	72
Prolificté	128
Mortalité agneau	9 %
Productivité numérique	0,84

Schéma de fonctionnement

Source : Réseaux d'Élevage, 2009



Conduite de la reproduction

Source : Réseaux d'Élevage, 2009

	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07
Lutte		IA															
Mise bas																	
Ventes agneau																	

→ repasse

La lutte principale sur 320 brebis et antenaises (pour 400 EMP) se situe d'avril à juin. L'IA est pratiquée sur 50 % du troupeau pour assurer le renouvellement. Le reste du troupeau est lutté par des béliers viande. Les mises bas commencent début septembre. Une lutte de repasse sur les animaux vides est pratiquée

à partir d'octobre quand le reste des animaux redescend d'estive pour une mise bas de rattrapage en début de printemps.

Les agnelles gardées sur la mise bas de l'automne sont mises à la lutte à 20 mois (printemps suivant).

ALIMENTATION / RATIONNEMENT

- Concentré brebis: 20 kg par brebis
- Concentré agneau : 60 kg pour les lourds prélabellisés, 0 à 20 kg pour les légers et les broutards
- Foin: 250 kg de MS
- À la mise bas principale, les brebis consomment les repousses d'automne complétées par du foin.

À partir du tarissement / sevrage en décembre, la ration hivernale est assurée par le pâturage complété de foin. Si la pousse de l'herbe est favorable à ces périodes, la consommation de foin descend à moins de 200 kg. Les concentrés compensent une ration de base insuffisante en qualité ou sont distribués aux mères de jumeaux.

VENTES / COMMERCIALISATION

- Les agneaux mâles rustiques purs sont vendus non sevrés (démarche Agneaux des Pyrénées ou export).
- Les agneaux issus de la lutte d'automne montent en estive avec les mères et sont vendus comme broutards à la descente.

- Les agneaux croisés lourds sont vendus entre 90 et 150 jours (Label Rouge), 17,5 kg de carcasse.

MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

Bergerie

- Une bergerie modernisée de 400 m² en priorité pour les agnelages, les allaitantes et les agneaux. La distribution mécanisée du concentré sur parc à agneau est souhaitable.
- Suivant les possibilités de financement, on peut envisager une surface plus importante jusqu'à 550-600 m² avec des équipements complémentaires: mécanisation de la distribution du fourrage grossier, comadis autobloquant...
- 200 m² de bâtiments plus anciens ou légers pour les agnelles, les réformes et les béliers à la période hivernale.

Stockage

- Cellules (capacité 25 tonnes).
 - Hangar: 400 m²
- Foin: capacité 500 balles
Paille: capacité 100 balles
Matériel



LE MATÉRIEL

Propriété

- Récolte foin (faucheuse conditionneuse, pirouette andaineuse, round baller).
- Remorques.
- 2 tracteurs 60 et 85 CV dont un quatre roues motrices (problème de pente).
- Fourche hydraulique.

CUMA

- Tracteur 4 roues motrices 150 CV.
- Semoir.
- Charue, appareil de traitement.
- Épandeur, gyrobroyeur.
- Matériel de pose des clôtures.
- Parc de contention mobile.

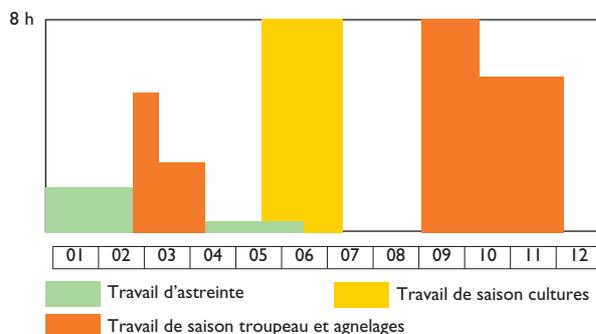
Entreprise

- Récolte céréales.

LE TRAVAIL

Répartition

- Le recours à un berger supprime le travail de garde pendant la durée de l'estive. Le lâcher avec une visite hebdomadaire ou bi-hebdomadaire est une autre solution possible.
- L'utilisation d'un bâtiment fonctionnel diminue la pénibilité du travail pendant la période hivernale où le cumul travail d'astreinte-travail de saison laisse peu de temps disponible.
- L'organisation du foncier sous forme d'AFP (Association Foncière Pastorale) permet d'obtenir le financement nécessaire à l'aménagement des surfaces (clôtures) pour s'affranchir de la garde hivernale.



Besoin de main-d'œuvre

- En réduisant le temps du travail d'astreinte et la pénibilité du travail de saison (bâtiment fonctionnel, foncier aménagé, emploi d'un berger), 1 personne seule peut conduire ce système.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture (CasDAR). Les données mobilisées pour sa réalisation ont été collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'Élevage avec l'appui financier de FranceAgriMer.



Juillet 2009

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 09 57 108



LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES 2013

PRODUIT TOTAL		66 421 €	
	Nom- bre	Prix unitaire	Montant total
Produit viande ovine			28 288 €
Ventes			28 976 €
Agneaux lourds label	171	106	18 126 €
Agneaux lourds rustiques broutards	35	130	4 550 €
Agneaux légers rustiques	50	71	3 550 €
Réforme brebis	68	40	2 720 €
Réforme bélier	1	30	30 €
Achat d'animaux			900 €
Béliers	2	450	900 €
Laine et autres coproduits	280	0,4	112 €
Produits cultures			5 145 €
Autoconsommé	245	21	5 145 €
Aides			33 089 €
Aides animales			9 932 €
Aide à la brebis	400	21	8 400 €
Aide à la contractualisation	400	3,83	1 532 €
Autres aides			25 043 €
ICHN			7 310 €
DPU			13 933 €
Aides agrienvironnementales			3 800 €
Modulation et prélèvements			- 1 887 €

CHARGES TOTALES		45 796 €	
	Quan- tité	Prix unitaire	Montant total
Charges opérationnelles			17 615 €
Troupeau			12 876 €
Alimentation	400	22	8 800 €
Autoconsommé			5 145 €
Acheté			3 655 €
Frais d'élevage	400	10,19	4 076 €
Surface fourragère	400	8,19	3 275 €
Surface céréales	7	209,14	1 464 €
Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)			18 230 €
MSA Salaires			3 400 €
MSA			3 000 €
Salaires, charges sociales			400 €
Mécanisation			5 468 €
Carburant			3 437 €
Travaux par tiers			897 €
Entretien, achat petit matériel, divers			1 133 €
Bâtiments			684 €
Foncier			2 813 €
Ferme, location			2 455 €
Impôt foncier			358 €
Autres charges de structure			5 865 €
Assurances			2 165 €
Eau, EDF, téléphone			940 €
Gestion, cotisations			1 656 €
Divers			1 104 €
Amortissements			9 200 €
Foncier			500 €
Bâtiments			3 000 €
Mécanisation			5 700 €
Frais financiers			750 €

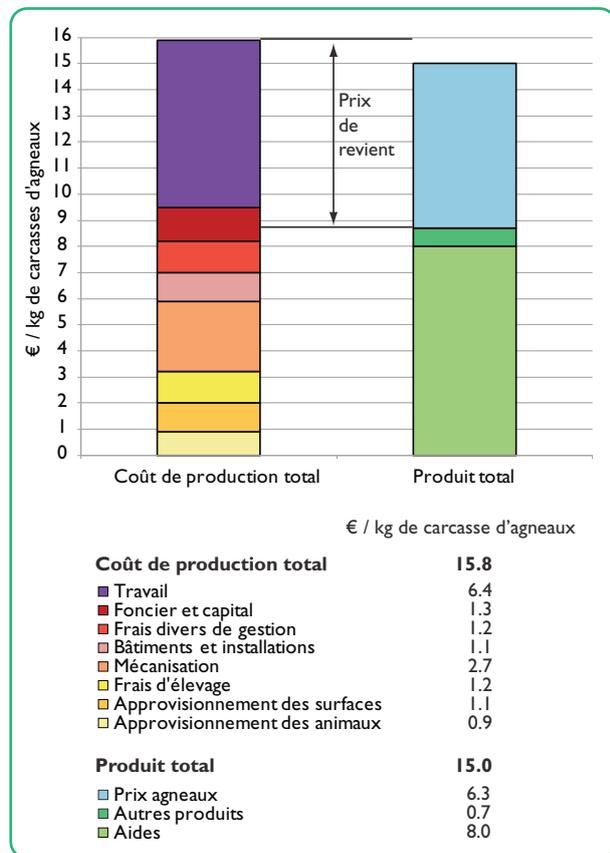
RÉSULTATS POUR UNE EXPLOITATION EN VITESSE DE CROISIÈRE

Excédent Brut d'Exploitation		30 576 €	
Revenu disponible		25 576 €	
Annuité	5 000 €		
Résultat courant		20 626 €	
Amortissements matériel	5 700 €		
Amortissements bâtiment	3 000 €		
Frais financiers	750 €		
Marge brute hors aides / brebis	30 €	Recommandé	
Marge ovine par brebis	55 €	Marge brute / produit brut	73 > 60
Marge de l'atelier ovin	21 969 €	Résultat / produit brut	31 20-35
		Annuités / produit brut	8 < 20

COÛT DE PRODUCTION DE L'ATELIER

Coût de production et produit de l'atelier ovin

Source : Réseaux d'Élevage, 2013



RÉMUNÉRATION DES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES :

- Main-d'œuvre des exploitants : 1,5 SMIC/UMO
- Terres en propriété : prix de fermage moyen de l'exploitation ou de la région
- Capitaux propres à 1,5 %

PRIX DE REVIENT

= coût de production - aides - coproduits (laine et réformes)

Coût de production et rémunération de la main-d'œuvre

Source : Réseaux d'Élevage, 2013

Coût de production (€/kgc)	15,8
Produit total (€/kg)	15
Productivité main-d'œuvre (kgc/UMO)	4 185
Prix de revient (€/kgc)	7,1
Rémunération permise (nb SMIC/UMO)	1,29

SENSIBILITÉ DU SYSTÈME

Variation de l'EBE par rapport au cas-type

Source : Réseaux d'Élevage, 2013

Prix agneau	95 €	100 €	102,45 €	105 €	110 €
Productivité					
0,70			-4599		
0,75			-2956		
0,80			-1313		
0,84	-1906	-626	0	654	1934
0,90			1973		
0,95			3615		
1,00			5258		

Installation dans ce système

Les réserves mises sur la situation foncière vont constituer le préalable à lever avant toute installation : morcellement, possibilité d'aménagement et d'équipement en clôtures.

Ces points étant résolus, malgré une productivité faible, on peut mettre en place des pratiques économes en intrants et surtout en moyens de production, qui permettent une installation sans trop de risques. Les conditions de travail peuvent être au départ difficiles en terme de pénibilité et de confort, mais sans que cela pénalise le niveau de performances et par suite le résultat.

Ensuite, en fonction de l'accumulation de capital ou par de l'autoconstruction possible compte tenu du temps disponible en particulier pendant les périodes d'estive, en fin d'hiver et début de printemps, une amélioration du bâtiment peut s'envisager. Contrairement aux systèmes intensifs de plaine, de par un besoin de capital d'exploitation moindre, la mise en place de ce système paraît plus accessible à une installation y compris hors cadre familial.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec le soutien financier de FranceAgriMer et du Ministère de l'Agriculture (CasDAR).



Juillet 2014

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 14 301 044